



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYLINE HLU 3000

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

HYLINE HLU 3000

N° de produit

72207, 72219, 72222

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Rinçage pour lave-vaisselle.

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Secteur d'utilisation	La description
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit	La description
PC 35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégorie de processus	La description
PROC 9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
Catégorie de rejet dans l'environnement	La description
ERC 8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

▼ Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

HOBART GmbH

Robert-Bosch-Strasse 17

DE-77656 Offenburg

Allemagne

Courriel

info@hobart.de

révision

22/03/2023

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

14/02/2023 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Sans objet.

Mention d'avertissement

Sans objet.

Mention(s) de danger

Sans objet.

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

-

Intervention

-

Stockage

-

Élimination

-

▼ Contient

Aucune connue.

Autre étiquetage

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether	N° CAS: 9038-95-3 N° CE: REACH: N° index:	5 - 15 %	Acute Tox. 4, H302	
Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monoisotridecyl ether, block	N° CAS: 196823-11-7 N° CE: 677-779-4 REACH: N° index:	1 - 5 %	Eye Irrit. 2, H319	
B-cumène sulfonate de sodium	N° CAS: 15763-76-5 N° CE: 239-854-6 REACH: 01-2119489411-37-xxxx N° index:	1 - 5 %	Eye Irrit. 2, H319	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

5% - 15%

· Agents de surface Non ioniques

< 5%

· Agents de surface anioniques

· Agent de conservation (PHENOXYETHANOL)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet.

4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. ▼ Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune connue.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un contenant opaque

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage

0 - 35 °C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

2-phénoxyéthanol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	10.42 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	20.83 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	2.41 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	5.7 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	2.41 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	5.7 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	9.23 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	9.23 mg/kg/jour

B-cumène sulfonate de sodium

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Dermique	48 µg/cm ²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Dermique	96 µg/cm ²
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	68.1 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	191 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	6.6 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	37.4 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	3.8 mg/kg/jour

PNEC

2-phénoxyéthanol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		94.3 µg/L
Eau douce		943 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		3.44 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		36 mg/L

Sédiment en eau de marines	723.7 µg/kg
Sédiments en eau douce	7.237 mg/kg
Terre	1.31 mg/kg
B-cumène sulfonate de sodium	
Voie d'exposition :	Durée d'exposition :
Eau de marines	10 µg/L
Eau douce	100 µg/L
Emission intermittente (eau douce)	1 mg/L
Installation de traitement des eaux usées	100 mg/L
Sédiment en eau de marines	37.2 µg/kg
Sédiments en eau douce	372 µg/kg
Terre	16 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

▼ Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			

Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	-

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Incolore

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

pH

~ 4,5

Densité (g/cm³)

~ 1,0

Viscosité cinématique

< 50 mPa s

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état**Point de fusion/point de congélation (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**Point d'éclair (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité**Solubilité dans l'eau**

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations**COV (g/L)**

0

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes

Opfylder ikke kriterierne for brandnærende (oxiderende)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. ▼ Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. ▼ Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	200-2000 mg/kg

Produit/composant	B-cumène sulfonate de sodium
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	7200 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼ Effets sur le long terme

Aucune connue.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

▼ Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, Brachydanio rerio
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	> 100 mg/l

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether
Espèce :	Algues, Scenedesmus subspicatus
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	> 100 mg/l

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether
Espèce :	Crustacés, Daphnia magna
Durée :	48 heures
Test :	
Valeur :	> 100 mg/l

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monoisotridecyl ether, block
Méthode d'essai :	LC50
Espèce :	Poisson, Brachydanio rerio
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	1 - 10 mg/l

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monoisotridecyl ether, block
Méthode d'essai :	EC50
Espèce :	Algues
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	10 - 100 mg/l

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monoisotridecyl ether, block
Méthode d'essai :	EC50
Espèce :	Crustacés, Daphnia magna
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	1 - 10 mg/l

Produit/composant	B-cumène sulfonate de sodium
Méthode d'essai :	LC50
Espèce :	Poisson
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	1000 mg/l

Produit/composant	B-cumène sulfonate de sodium
Méthode d'essai :	LC50
Espèce :	Algues
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	230 mg/l

Produit/composant	B-cumène sulfonate de sodium
Méthode d'essai :	EC50
Espèce :	Crustacés
Durée :	Aucune information disponible
Test :	
Valeur :	1000 mg/l

N'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. ▼ **Persistance et dégradabilité**

Le produit est facilement biodégradable.

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 F
Valeur :	> 60 %

Produit/composant	Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monoisotridecyl ether, block
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 E
Valeur :	≥ 90 %

12.3. **Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation

12.4. **Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. ▼ Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Étiquetage spécifique

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
PROC 9 = Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PC 35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

ERC 8a = Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur Le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet.

Conservation : 36 mois

▼ Homologué par

JUBO

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr